

Légende

- ▲ Repère topographique
- ⊠ Borne existante
- ⊡ Borne nouvelle
- ⊙ Poteau d'éclairage public
- ⊕ Poteau électrique
- ⊞ Panneau administratif
- ⊞ Chambre de visite
- ⊞ Matricule du point
- ⊞ Bouche à clé
- ⊞ Coffret électrique

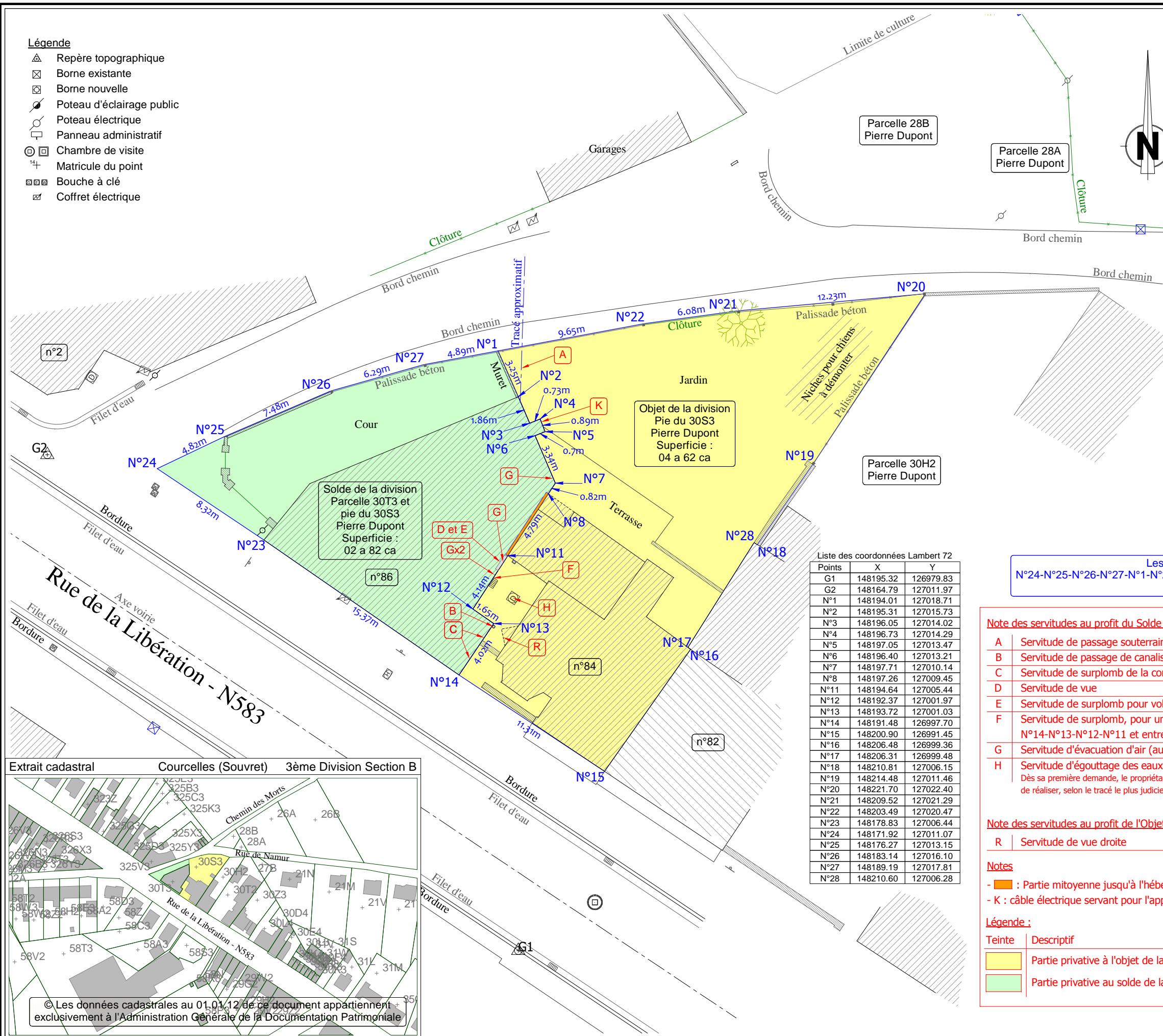
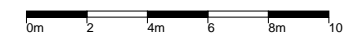


Province de Hainaut
Commune de Courcelles (Souvret)
3ème Division Section B

N583 - Rue de la Libération, n°84

Plan de mesurage et de division
Note des servitudes

Dressé par le G.E. Addario G.
Portant le n° GEO 11/1218 Echelle : 1/250
Levé le 28.08.2012 Date : 10.09.2012
Nom du fichier : MD0812Pot v1



Liste des coordonnées Lambert 72

Points	X	Y
G1	148195.32	126979.83
G2	148164.79	127011.97
N°1	148194.01	127018.71
N°2	148195.31	127015.73
N°3	148196.05	127014.02
N°4	148196.73	127014.29
N°5	148197.05	127013.47
N°6	148196.40	127013.21
N°7	148197.71	127010.14
N°8	148197.26	127009.45
N°11	148194.64	127005.44
N°12	148192.37	127001.97
N°13	148193.72	127001.03
N°14	148191.48	126997.70
N°15	148200.90	126991.45
N°16	148206.48	126999.36
N°17	148206.31	126999.48
N°18	148210.81	127006.15
N°19	148214.48	127011.46
N°20	148221.70	127022.40
N°21	148209.52	127021.29
N°22	148203.49	127020.47
N°23	148178.83	127006.44
N°24	148171.92	127011.07
N°25	148176.27	127013.15
N°26	148183.14	127016.10
N°27	148189.19	127017.81
N°28	148210.60	127006.28

Les limites périphériques suivant les points N°24-N°25-N°26-N°27-N°1-N°22-N°21-N°20-N°19-N°18-N°28-N°17-N°16-N°15-N°14-N°23-N°24 sont non contradictoires.

Note des servitudes au profit du Solde sur l'Objet de la division

- A Servitude de passage souterrain pour câble téléphonique (tracé approximatif)
- B Servitude de passage de canalisation verticale d'eaux pluviales
- C Servitude de surplomb de la corniche pour l'acheminement des eaux pluviales
- D Servitude de vue
- E Servitude de surplomb pour volets
- F Servitude de surplomb, pour une futur isolation du mur par l'extérieur, suivant les points N°14-N°13-N°12-N°11 et entre les points N°8-N°7-N°6-N°5-N°4-N°3-N°2
- G Servitude d'évacuation d'air (au nombre de 4)
- H Servitude d'égouttage des eaux pluviales et eaux vannes
Dès sa première demande, le propriétaire du solde de la division se réserve la possibilité de réaliser, selon le tracé le plus judicieux, des travaux en vue de voir s'éteindre la servitude d'égouttage.

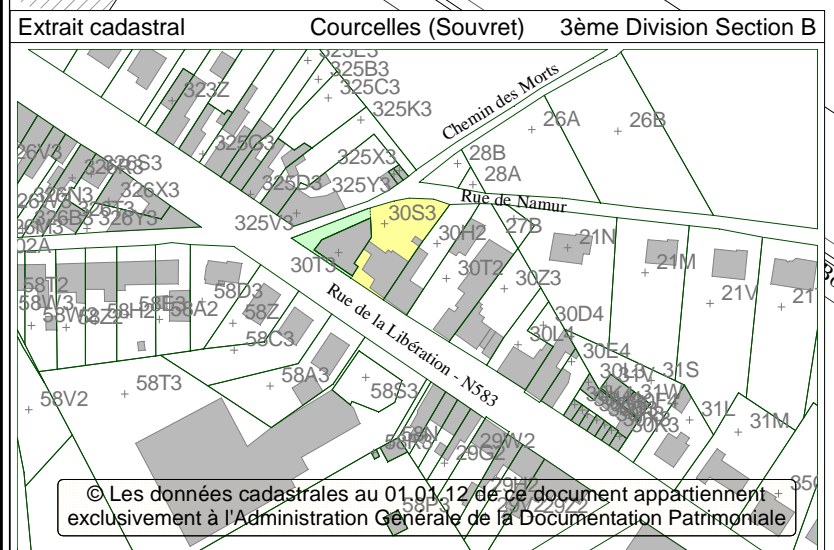
Note des servitudes au profit de l'Objet sur le Solde de la division

- R Servitude de vue droite

Notes
 - : Partie mitoyenne jusqu'à l'héberge sur la limite suivant les points N°11-N°8
 - K : câble électrique servant pour l'apport de lumière à démonter (position entre les points N°2-N°5)

Légende :

Teinte	Descriptif	Superficies totales
Orange	Partie privée à l'objet de la division	04 a 62 ca
Vert	Partie privée au solde de la division	02 a 82 ca



© Les données cadastrales au 01.01.12 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale